

SECRETARIAT GENERAL



N° 0355- /MEF-SG

**CONFIDENTIEL**

Date le 01 AVR 2021

**Le Ministre de l'Economie  
et des Finances**

**A**

Monsieur le Ministre des Transports  
et des Infrastructures  
**BAMAKO**

**Réf :** V/Lettre n°0373/MTI-SG du 12 mars 2021

**Objet :** Demande d'autorisation de conclusion par consultation restreinte pour le projet de construction et de bitumage de la route Sadiola-Kéniéba (160 km).

- **Lot 1 :** Travaux de construction et de bitumage du tronçon Sadiola-Samala (50 km).

Par la lettre ci-dessus référencée, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour avis, la demande d'autorisation de conclure par consultation restreinte au marché visé à l'objet.

La réalisation de la route Sadiola-Kéniéba s'inscrit dans le plan d'action 2015-2019 de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transports et du Désenclavement (PNTITD). Elle permet de relier à court terme la route nationale numéro 1 (RN1 : Diéma-Sandaré-Kayes-Diboli-Frontière Sénégal) à partir de Kayes et la route nationale numéro 24 (RN24 : KKati-Kita-Tambaga-Kokofata-Kouroukoto-Dabia-Kéniéba-Frontière) à partir de Kéniéba- elle assure la desserte d'une trentaine d'agglomérations dont Sadiola, Tabakoto, Boundiali, Dialafara, Kéniéba, Djibrouïa, Sitakili et Kéniéba.

Au plan économique, la route traverse quatre (04) zones minières de notre pays : Yatela, Sadiola, Loulou et Tabakoto.

La demande de conclusion pour appel d'offres restreint concerne l'exécution des travaux de construction et de bitumage du tronçon Sadiola-Samala, long de 50 km de la route Sadiola-Kéniéba.

Elle est motivée essentiellement par :

- l'état de dégradation très avancée de la route ;
- la nécessité de faire démarrer les travaux avant l'hivernage 2021 pour éviter les ruptures fréquentes qui entravent le déplacement des personnes et leurs biens ;
- la satisfaction des besoins légitimes des populations.

A cet effet, la proposition de la liste restreinte établie par vos soins se présente comme suit :

- **pour les entreprises**

- ATTM SA ;
- COVEC -MALI ;
- SOMAFREC SA ;
- SOMAGEC.

- **pour les bureaux d'études**

- 2M Consult ;
- GECEI-Expert Conseil ;
- Loubou Conseils.
- GID SA ;
- SETADE ;
- SOCETEC.

Au vu de ce qui précède, je voudrais vous inviter à instruire à vos services techniques de transmettre la sollicitation à la DGMP-DSP, accompagnée du dossier d'appel d'offres restreint et de la demande de propositions y afférents, pour la suite de la procédure.

Je vous remercie de votre collaboration.

**Ampliation :**

-DGMP-DSP.....P/Suivi.

  
**Alousséni SANOU**

